



## Commission du transport en commun

### Ordre du jour 26

Le mercredi 16 juin 2021

9 h 30

### Participation par voie électronique

La participation à cette réunion se fera par voie électronique, conformément à l'article 238 de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, dans sa version modifiée la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*. Les personnes qui souhaitent suivre la réunion ou adresser des commentaires au sujet de l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour devraient se référer au processus ci-joint en tant qu'annexe.

**Eric Pelot, Coordonnateur de la Commission**

**613-580-2424, p. 22953**

**[eric.pelot@ottawa.ca](mailto:eric.pelot@ottawa.ca)**

---

### **Membres du comité :**

**Président : conseiller A. Hubley**

**Vice-président: conseiller J. Cloutier**

**Conseillers : R. Brockington, G. Gower, T. Kavanagh, C. McKenney, J. Sudds,  
T. Tierney**

**Membres du public : A. Carricato, M. Olsen, L. Williams, S. Wright-Gilbert**

*L'interprétation simultanée est offerte dans les deux langues officielles pour toute question à l'ordre du jour si la demande est faite au moins 72 heures à l'avance en téléphonant au service d'information du comité visé.*

*Des formats accessibles et des aides à la communication sont disponibles sur demande.*

## DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

## ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

[Procès-verbal 25 – le 19 mai 2021](#)

## PRÉSENTATIONS

1. MISE À JOUR SUR LA LIGNE DE LA CONFÉDÉRATION ET LE SERVICE D'AUTOBUS

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

## SERVICES DES TRANSPORTS

2. [AUTOBUS À ZÉRO ÉMISSION POUR OC TRANSPO](#)

ACS2021-TSD-TS-0009

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

**Que la Commission du transport en commun recommande au Conseil d'approuver :**

1. **L'achat d'autobus à émission zéro par la Ville pour tous les besoins futurs du parc de véhicules de transport en commun, au motif que les autobus répondent aux besoins opérationnels de la Ville et sous réserve d'entente financière dont les conditions sont acceptables pour la Ville de façon à ce que l'achat, la transition, la mise en service et le soutien soient abordables dans le cadre du plan financier à long terme pour le transport en commun de la Ville;**

2. **La sélection d'autobus à batterie électrique avec bornes de recharge dans le garage comme technologie convenable d'autobus à émission zéro pour la période de 2022 à 2027. Un examen des technologies disponibles sera effectué en 2026 pour la prochaine phase de conversion du parc de véhicules;**
3. **Que chaque année, dans le cadre du budget d'immobilisations annuel, le personnel recommande au Conseil le nombre d'autobus à acheter et leur taille, si des autobus à émission zéro de cette taille sont disponibles et si le financement acceptable est disponible;**
4. **Que soit délégué au directeur général, Service des transports le pouvoir de négocier et de conclure une entente appropriée avec la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. et ses filiales, conformément au présent rapport, pour l'alimentation électrique d'urgence ainsi que l'alimentation et l'opération d'infrastructure de recharge pour les autobus à batterie électrique;**
5. **Que soit délégué au directeur général, Service des transports et au trésorier municipal le pouvoir de négocier et de conclure une entente de financement à long terme acceptable avec la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) ainsi que d'apporter toute modification et de conclure toute entente supplémentaire correspondant aux conditions énoncées dans le présent rapport et comme décrit dans le présent rapport de façon à n'avoir aucun effet net sur le Plan financier à long terme du transport en commun, sous réserve de règles de cumul et de transfert des risques acceptables;**
6. **Que soit délégué au directeur général, Service des transports, avec l'accord du trésorier municipal, le pouvoir de négocier et de conclure une entente de financement pour un minimum de 35 % des coûts de mise en service avec Infrastructure Canada et tout autre secteur contigu du gouvernement fédéral ainsi que d'apporter toute modification et de conclure toute entente supplémentaire correspondant aux conditions énoncées dans le présent rapport et comme décrit dans le présent rapport de façon**

à n'avoir aucun effet net sur le Plan financier à long terme du transport en commun, sous réserve de règles de cumul et de transfert des risques acceptables;

7. Que le directeur général, Service des transports, et le chef de l'approvisionnement soient autorisés à entamer un processus d'approvisionnement pour l'achat sur plusieurs années de jusqu'à 450 autobus à batterie électrique, comme indiqué dans le présent rapport, les commandes annuelles étant assujetties à l'approbation de la Commission du transport en commun et du Conseil dans le budget d'immobilisations annuel.

### DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DES FINANCES

3. AJUSTEMENT DU BUDGET DES IMMOBILISATIONS ET CESSATION DE PROJETS – TRANSPORT EN COMMUN

ACS2021-FSD-FIN-0015

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

---

Que la Commission du transport en commun recommande au Conseil :

1. d'autoriser la clôture des projets d'immobilisation énumérés dans le document 1;
2. d'approuver les ajustements budgétaires présentés dans le document 2;
3. de retourner à leur source les fonds restants suivants et de retirer le pouvoir d'endettement à la suite de la clôture des projets et des ajustements budgétaires :
  - fonds de réserve pour les immobilisations du transport en commun : 1 449 522 \$

- fonds de réserve des redevances d'aménagement : 187 646 \$
  - pouvoir d'endettement : 63 000 \$
4. de permettre de garder ouverts les projets pouvant être clos qui sont indiqués dans le document 3;
  5. de prendre connaissance des ajustements budgétaires présentés dans le document 4, apportés conformément au *Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs* (Règlement no 2020-360), dans sa dernière version, lesquels ont trait aux travaux d'immobilisations; et
  6. d'autoriser le personnel à appliquer les rajustements financiers nécessaires indiqués dans les documents 1 et 2.
4. [BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET DES IMMOBILISATIONS 2021-T1 – RAPPORT D'ÉTAPE DU COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN](#)
- ACS2021-FSD-FIN-0016 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
- 

**Que la Commission du transport en commun prenne connaissance du rapport d'étape du premier trimestre de l'année 2021.**

**BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL**

5. [RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENT ET MOTIONS DE LA COMMISSION DU TRANSPORT EN COMMUN POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 4 JUIN 2021](#)
- ACS2021-OCC-GEN-0015 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

**Que la Commission du transport en commun prenne connaissance de ce rapport.**

**POINTS À HUIS CLOS\***

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

AUTRES QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCHAINE RÉUNION

**Le mercredi 15 septembre 2021**

**\*Avis**

**Les points indiqués à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions au cours d'une séance à huis clos. Pour ce faire, le demandeur peut se procurer, sans frais, le formulaire approprié en visitant le site Web de la Ville ou en s'adressant en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes restent confidentielles dans l'attente du rapport éventuel de l'enquêteur et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.**

*Nota : 1. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.*

*2. À moins d'avis au contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seraient normalement présentés au Conseil le 23 juin 2021 dans le rapport no 12 de la Commission du transport en commun.*

*3. Les points énumérés sous « Communications » et « Information distribuée auparavant » ne font pas partie de l'ordre du jour régulier et ne feront pas l'objet de discussion par le Comité, à moins qu'ils ne soient ajoutés à l'ordre du jour en vertu du paragraphe 89.(3) du Règlement de procédure.*

### **Annexe A – Information sur la participation à distance**

Cette réunion se tiendra sur [Zoom](#); il est possible d'y participer par téléphone (numéro sans frais), par ordinateur et par appareil mobile.

#### **Membres du Comité et du Conseil, et personnel municipal tenu de participer à la réunion**

Le coordonnateur du Comité enverra le lien Zoom et le mot de passe avant la réunion.

#### **Autres employés municipaux, médias et public**

Les employés qui ne participent pas à la réunion, les médias et le public peuvent suivre la réunion sur la [chaîne YouTube du Conseil municipal d'Ottawa](#).

#### **Commentaires au Comité**

Pour cette réunion, les membres du public sont autorisés à soumettre des observations écrites et à prendre la parole devant le Comité.

**Commentaires écrits** : Les résidents peuvent transmettre leurs commentaires par courriel au coordonnateur du Comité ou l'appeler pour qu'ils soient transcrits. **Les commentaires écrits et les interventions orales reçoivent la même attention du Comité.**

**Pour qu'ils parviennent au Comité à temps, les commentaires doivent être soumis au plus tard à 16 h, le dernier jour ouvrable précédant la réunion, soit le mardi 15 juin.**

**Interventions orales (intervenants du public)** : Les résidents doivent s'inscrire auprès du coordonnateur du Comité, par téléphone ou par courriel, pour prendre la parole durant la réunion. Ils doivent fournir leur nom, numéro de téléphone et adresse courriel (s'ils en ont une). L'inscription est requise pour recevoir le lien Zoom et le mot de passe.

Veillez noter qu'il n'est pas obligatoire d'avoir un ordinateur ou un appareil de partage de vidéos pour participer à la réunion; il est possible de le faire en composant un numéro sans frais.

**Si vous souhaitez prendre la parole (maximum de cinq minutes) pendant la réunion, vous devez vous inscrire auprès du coordonnateur du Comité, par téléphone, avant 16 h le dernier jour ouvrable précédant la réunion, c'est-à-dire le mardi 15 juin, ou par courriel, au plus tard une heure avant le début de la réunion, soit le mercredi 16 juin à 8 h 30.**



**Veillez noter que le partage d'écran ne sera pas autorisé. Les intervenants qui souhaitent faire une présentation visuelle (PowerPoint ou autre) doivent s'inscrire pour prendre la parole et l'envoyer au coordonnateur avant 16 h, le dernier jour ouvrable précédant la réunion, c'est-à-dire le mardi 15 juin.**

Le coordonnateur, qui anime aussi la réunion, partagera la présentation à partir de son écran lors de l'intervention.

Passé les échéances ci-dessus, les résidents peuvent soumettre leurs commentaires au comité permanent concerné (s'il y a lieu) ou au Conseil. Veillez noter que les commentaires **n'ayant pas été reçus dans les délais** seront traités par le coordonnateur, puis transmis à tous les membres du Conseil dès que possible, avant l'examen final du point par le Conseil, mais qu'il se peut qu'ils ne soient pas communiqués au Comité avant sa réunion.